

COMMUNIQUE DU SNTRS-CGT

A propos des arrachages de vignes transgéniques à l'INRA de Colmar

Pour la deuxième année consécutive, l'essai de vignes transgéniques de l'INRA de Colmar a été détruit. Cet essai était exclusivement mené par l'INRA, un institut public de recherche, dans le but de déterminer l'efficacité de la transgénèse contre le court-noué, maladie qui affecte la moitié du vignoble français. Cela présenterait une alternative à des traitements chimiques lourds qui affectent tant l'environnement que la santé des viticulteurs. Les collectivités locales et les associations environnementales avaient été associées par de nombreuses réunions à la mise en place de l'essai. Tous les essais de la recherche publique, indispensables pour comprendre le fonctionnement du vivant, s'effectuent dans des conditions draconiennes de sécurité pour éviter tout risque de dissémination de transgènes. Cet arrachage correspond à une démarche obscurantiste qui n'est ni de l'intérêt de la recherche, ni de la défense de l'environnement, ni de la protection des agriculteurs.

La production d'organismes génétiquement modifiés au bénéfice de l'industrie agroalimentaire fait débat depuis de nombreuses années dans notre pays. La politique de soumission des organismes de recherche aux intérêts des industriels comme les grandes multinationales des semenciers et les accointances de ces derniers avec le gouvernement, ont suscité une très grande méfiance de la population voire un rejet des OGM.

Dans un contexte où la politique du gouvernement déstructure la recherche en biologie végétale en affaiblissant les organismes publics impliqués, ces arrachages ont des effets désastreux. C'est une attaque supplémentaire contre la recherche en biologie végétale.

Le SNTRS-CGT condamne cette destruction qui freine la progression des connaissances, notamment sur le fonctionnement des plantes dans leur environnement. Il assure de son soutien les collègues de Colmar dont le travail a été détruit.

Il exige que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités :

--en créant les conditions pour que les essais autorisés puissent se dérouler normalement (commission d'autorisation des essais incontestable, association des collectivités et des associations environnementales, protection des champs,..). Dans le cas de Colmar, des crédits doivent être dégagés pour que l'expérimentation reprenne.

--en soutenant les recherches permettant le développement des biotechnologies végétales sur une base responsable.

Villejuif, le 2 septembre 2010